



CONTRÔLER NATURELLEMENT LES MALADIES DE LA VIGNE AVEC L'HUILE ESSENTIELLE D'ORANGE DOUCE



 **PREV-AM**
ULTRA

Huile essentielle d'orange douce 60 g/L
Micro émulsion (ME)

blexia[®]
BioProtection by ASCENZA

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à vous
rapprocher de votre technicien habituel

www.ascenza.fr

PREV-AM

ULTRA

Huile essentielle d'orange douce 60 g/L
Micro émulsion (ME)

L'HUILE ESSENTIELLE D'ORANGE EST UNE SUBSTANCE ACTIVE D'ORIGINE NATURELLE EFFICACE CONTRE LES RAVAGEURS ET MALADIES DE LA VIGNE ET DE NOMBREUSES AUTRES CULTURES.

LARGE SPECTRE D'EFFICACITÉ

- Action de contact : dessèchement du mycélium, des organes de fructification et des spores
- Mode d'action non spécifique pour une meilleure gestion des résistances

GESTION DES PROGRAMMES FACILITÉE

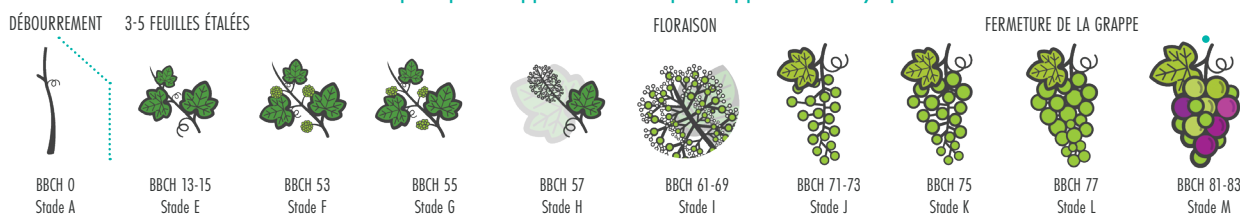
- Intégration facile dans les programmes en agriculture conventionnelle et biologique
- Produit inscrit dans la liste biocontrôle, non comptabilisé dans les IFT



PREV-AM® ULTRA est éligible aux CEPP - 0,2 CEPP / L



Efficace dès le début de cycle grâce à son action sur les spores
Effet éradiquant pour stopper l'apparition des symptômes



Oïdium et Mildiou

PREV-AM® ULTRA entre 0,4 et 0,6 L pour 100 L de bouillie en association avec votre programme
(Réduire la dose de soufre ou de cuivre associée)

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

Délai de rentrée : 24 heures

Distance de Sécurité pour les Personnes Présentes et les Résidents (DSPPR) : Pour l'usage vigne : 10 m. Pour les autres usages, consulter l'étiquette.

Pulvérisation : adapter le volume de bouillie en fonction du stade de développement du végétal et du matériel de pulvérisation utilisé.

Mélange et association : en cas d'association de PREV-AM® ULTRA avec du soufre : ne pas dépasser la demi dose de soufre. Ne pas mélanger avec des huiles (minérales, végétales ou paraffiniques) ou des adjuvants.

USAGES VIGNE (RAISIN DE CUVE ET DE TABLE)

CIBLES	DOSE AMM D'EMPLOI	NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS	INTERVALLE ENTRE 2 APPLICATIONS	STADES D'APPLICATION	ZNT AQUATIQUE	DÉLAI AVANT RÉCOLTE
USAGES FONGICIDES						
Oïdium Mildiou	1,6 L/ha (max. 0,8 L/100 L d'eau)	6 / an	7 jours	BBCH 12 à 77	5 m	-
USAGES INSECTICIDES						
Cicadelles* Thrips Erinose	1,6 L/ha (max. 0,8 L/100 L d'eau) 2 L/ha (max. 1 L/100 L d'eau)	6 / an 2 / an	7 jours	BBCH 40 à 89 BBCH 12 à 89 BBCH 40 à 89	5 m	3 jours

* PREV-AM® ULTRA ne figure pas dans la liste des traitements obligatoires contre la cicadelle de la flavescence dorée.

SPe8 : Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et les périodes de production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. Pour les usages sous abri, ne pas appliquer en présence d'insectes pollinisateurs et/ou auxiliaires (abeilles, bourdons, coccinelles, ...).

PREV-AM® ULTRA : AMM N° 2180631 – Huile essentielle d'orange douce 60 g/L - Micro émulsion (ME). © Marque déposée et détenteur d'homologation : ORO AGRI International Ltd. Distribué par ASCENZA, 27 avenue Carnot – Immeuble South Station - 91300 MASSY - www.ascenza.fr - Tél : 01 69 53 98 89. Distributeur de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.

Respecter les précautions d'emploi. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez le site <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Annule et remplace toute version précédente. Octobre 2023.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans les installations de combustion industrielles.

ATTENTION



EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour la santé humaine et l'environnement.
EUH208 Contient orange, douce, ext., masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PRODUITS À USAGE EXCLUSIF DES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ ATTENTIVEMENT L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.